

Procès-verbal
Des assemblées Générales
AAPPMA du Pays de Meaux

Rattrapage AG 2020
Modification des statuts
élective 2021, mandats 2022-2026

Date 21/11/2021

Assemblée générale ordinaire sur la Saison 2020 (rattrapage COVID)

Date : 21/11/2021

Début de la séance à 10h, assemblée générale ordinaire, rattrapage Saison 2020.

22 membres actifs sont présents.

Le secrétaire étant absent excusé (raison professionnelle), ces droits sont délégués au secrétaire adjoint : Minisclox Antony. (Secrétaire de séance).

Le président commence par une minute de silence pour les personnes décédées en 2020, Citation d'honneur pour Michel GUILLOT décédé le 20/03/2020, Garde de pêche pendant de nombreuses années.

L'ordre du jour a été cité

1. Rapport moral :

Nos actions en 2020.

- Mise en place de notre calendrier
- Suivi et implication dans les mesure covid-19
- Pose de panneaux (Canal de Cornillon)
- Acquisition d'un camion
- Arrêté municipale temporaire pêche interdite, Niveau d'eau faible (étang de Monthyon)
- Suivi des travaux sur le barrage de Meaux
- Plusieurs pêches de sauvegarde au niveau de la passe à poissons
- Repeuplement piscicoles (7000€)
- Travail sur la mise en place de la réciprocité EHGO étangs Meaux
- Participation à la création du plan de gestion du Parc du pâtis

Nos animations en 2020.

- Découverte d'une zones humide (AVEN Du grand voyeux)
- Animation individualisé pour enfant

Les concours de pêche.

- Malheureusement avec le covid, nous n'avons pas pu organiser d'événement (Mesure sanitaire)

La lutte contre les dépôts sauvages.

- Dépôt sauvage à différents endroits
- Pollution dans le parc du Pâtis (extincteurs)
- Extincteurs dans la Marne (Centre ville de Meaux)

Les cartes de pêche.

- 1263 cartes de pêche vendues pour 863 membres actifs.

2. Rapport financier :

Présentation des finances 2020.

Les recettes : 17 152,15 €

Les dépenses : 28 402,26 €

Avez-vous des questions sur les finances 2020?

Pas de question de l'assemblée.

3. Rapport commission de contrôle :

Les commissaires "LE BRAS Philippe et SISSELIN Jessica" ont contrôlé les comptes et ils n'ont pas constaté d'anomalie financière. Ils valident les comptes.

4. Renouvellement de la commission de contrôle :

Candidature : LE BRAS Philippe et SISSELIN Jessica.

5. Présentation des budgets prévisionnels 2021

Le président demande à l'assemblée de passer au vote à bulletin secret pour:

Attention, seuls les membres actifs votent.

Pour rappel, les membres actifs sont les personnes ayant pris pour l'année 2020 :

- soit une carte interfédérale (EHGO),
- soit une carte personne majeure,
- soit une carte découverte femme,
- soit une carte personne mineure.

Toutes les personnes présentes avaient leurs cartes de pêche valide en 2020.

- L'approbation des comptes 2020 : **20 pour, 2 abstentions et 0 contre.**

- Le renouvellement de la commission de contrôle : **22 pour, 0 abstention et 0 contre.**

- Le budget prévisionnel 2021 : **22 pour, 0 abstention et 0 contre.**

6. Questions divers

Pas de question de l'assemblée.

FAVRET ROMAIN

Président

SIGNATURE



MINISCLOUX ANTONY

Secrétaire

SIGNATURE



**Assemblée générale extraordinaire
Modification des statuts.**

Date : 21/11/2021

L'assemblée générale extraordinaire a débuté à 11h30.

22 membres actifs sont présents.

Le secrétaire étant absent excusé (raison professionnelle), ces droits sont délégués au secrétaire adjoint : Minisclox antony. (Secrétaire de séance).

L'ordre du jour a été cité

1. Approbation des statuts.

Les statuts sont présents dans la salle en libre service, consultable. Néanmoins, le président évoque les changements (Synthèse de la fédération)

Le vote se fait par bulletin secret.

Attention, seuls les membres actifs votent.

Pour rappel, les membres actifs sont les personnes ayant pris pour l'année 2021 :

- soit une carte interfédérale (EHGO),
- soit une carte personne majeure,
- soit une carte découverte femme,
- soit une carte personne mineure.

Toutes les personnes présentes avaient leurs cartes de pêche valide en 2021.

Dépouillement : Les statuts ont été adoptés à l'unanimité (22 vote pour)

FAVRET ROMAIN

Président

SIGNATURE



MINISCLOUX ANTONY

Secrétaire

SIGNATURE



Assemblée générale extraordinaire élective 2021, mandats 2022-2026

Date 21/11/2021

L'assemblée générale extraordinaire élective a débuté à 11h50.

22 membres actifs sont présents.

Le secrétaire étant absent excusé (raison professionnelle), ces droits sont délégués au secrétaire adjoint : Minisclox Antony. (Secrétaire de séance).

L'ordre du jour a été cité

1. Présentation des candidatures

Rappel du Président :

Pour les élections, un conseil d'administration doit être constitué de 7 à 15 membres.

Attention, pour intégrer un conseil d'administration, il faut obligatoirement avoir pris les cartes de pêche de l'année 2020 et 202 de l'AAPPMA concerné.

Les membres actifs peuvent postulés :

- soit une carte interfédérale (EHGO)
- soit une carte personne majeure,
- soit une carte découverte femme,
- soit une carte personne mineure.

Conseil d'administration actif sur le mandat 2022-2026, prise d'effet au 1er Janvier 2022.

Candidature reçu :

Gérard ASENSI, Pierre BOGUS, Emeric DIDIER-LACOUR, Romain FAVRET, Olivier GILDARD, Nicolas HOCHET, Thierry LIMPENS, Antony MINISCLOUX, François PUCHAULT, Wilfried PUCHAULT, Pascal SINOQUET et Romain SISSELIN

2. Élection du conseil d'administration de l'AAPPMA pour 2022-2026.

Le vote se fait par bulletin secret.

Dépouillement de la liste du CA:

Gérard ASENSI :	21 pour et 1 Abstention,
Pierre BOGUS :	20 pour et 2 Abstention,
Emeric DIDIER-LACOUR :	21 pour et 1 Abstention,
Romain FAVRET :	21 pour et 1 Abstention,
Olivier GILDARD :	20 pour et 2 Abstention,
Nicolas HOCHET :	21 pour et 1 Abstention,
Thierry LIMPENS :	21 pour et 1 Abstention,
Antony MINISCLOUX :	21 pour et 1 Abstention,
François PUCHAULT :	21 pour et 1 Abstention,
Wilfried PUCHAULT :	21 pour et 1 Abstention,
Pascal SINOQUET :	21 pour et 1 Abstention,
Romain SISSELIN :	21 pour et 1 Abstention.

Tous les membres sont élus.

Suspension de séance, diffusion d'une film promotionnel fait par la société Desert-Prod.

Les membres du conseil d'administration se retirent pour constituer le bureau, vote à bulletin secret, 11 votants + 1 procuration.

Election à l'unanimité

Président: FAVRET ROMAIN

Vice-président: ASENSI GÉRARD

Vice-président: LIMPENS THIERRY

Trésorier: HOCHET NICOLAS

Trésorier-adjoint: SISSELIN ROMAIN

Secrétaire: MINISCLOUX ANTONY

Secrétaire-adjoint: SINOQUET PASCAL

3. Élection du second délégué à l'assemblée générale de la fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de Seine et Marne

Une seule candidature à été déposée celle de M Asensi Gérard.
Le vote se fait par bulletin secret.

Dépouillement: 20 pour et 2 abstentions.
M Asensi Gérard est élu second délégué de l'association

4. Désignation du (des) candidat(s) éventuel(s) au conseil d'administration de la fédération départementale de pêche et de la protection du milieu aquatique de Seine et Marne.

Pas de candidature.

5. L'avenir

Notre priorité : continuer à dynamiser notre association.

- Le local : destruction prévue pour mars 2023, travailler sur le futur local.
- Le plan de gestion du parc du Pâtis :
 - . Mise en place de la réciprocité EHGO sur le plan d'eau Corazza
 - . Continuer l'évolution de la frayère (étang de la Noue).
 - . Au 1er janvier 2022, sortie des baux de pêche du Parc du Pâtis suite à refus de réciprocité du propriétaire, l'EHGO impose la réciprocité totale des baux de pêche d'une AAPPMA adhérente.
- Canal de l'Ourcq : Suite à une demande de charte pour le bien être animale, les baux de pêche sont menacés. Charte refusée par toutes les AAPPMA concernées
- Partenaires décathlon: le magasin continue à nous soutenir. modification du partenariat. La remise adhérent est supprimée, elle sera conservée pour les bénévoles actifs sous décision du bureau.
- Et divers projets sont en cours.

6. Questions diverses :

Que vont devenir les étangs du Parc du pâtis que l'on a perdu ?

Nous avons appris de la mairie de Meaux que ça serait repris par une association privée.

Le CA récompense les personnes présentes par un coupon fidélité :

L'AAPPMA du Pays de Meaux remboursera 10% de la carte de pêche 2022 liée à notre association. Cette somme sera prélevé de la part AAPPMA (ex : 100 €, 10% = 10€, part associative 15,78 € - 10€)

Ce remboursement se fera par chèque sous présentation du coupon et de la carte AAPPMA du Pays de Meaux.

Fin de la réunion 12h50 et un pot d'amitié à été offert par le conseil d'administration.

FAVRET ROMAIN

Président

SIGNATURE



MINISCLOUX ANTONY

Secrétaire

SIGNATURE

